



## Rupture de contrat Marine Nationale

-----  
Par virginie1374

Bonjour,

Je suis à la recherche de renseignement sur la possibilité d'une rupture de contrat avec la marine nationale (plus exactement le bataillon des marins pompiers de Marseille).

Pour résumer ma situation:

En avril 2015, j'ai démissionné de l'hôpital où je travaillais sur Marseille et de partir vivre en Haute Savoie.

Mon compagnon, quant à lui, est resté vivre et travailler sur Marseille (c'est lui qui est sous contrat au bataillon).

En décembre dernier, nous avons décidé d'emménager ensemble, il m'a donc rejoint en Haute Savoie. Car son planning le lui permettant, il peut faire des aller-retour tous les trois jours (c'est à dire 3 jours de travail sur Marseille et 3 jours de repos qu'il passe en Haute Savoie).

Il a récemment refusé une formation car cette dernière entraînait une signature de contrat de 7 ans... Sachant que son contrat actuel se termine en mars 2019.

La semaine dernière, son chef de caserne lui annonce sa mutation dans un service technique travaillant en journalier; donc du lundi au vendredi.

Mon métier m'amène à travailler les week-end, en règle générale, 2 par mois.

Ce qui fait que l' on se verra 4 jours par mois...

Ma question étant de savoir s'il y aurait un recours pour annuler cette mutation, ou si une rupture de contrat serait possible avant mars 2019.

Mon compagnon était partant pour finir ce contrat si son roulement restait en 3 jours de travail et 3 jours de repos. Car il aimerait bénéficier d'une reconversion professionnelle.

Je tiens à préciser, qu'à l'heure actuelle, nous ne sommes ni mariés ni pacsés.

En espérant avoir été concise et claire, et dans l'attente d'une réponse de votre part.

Cordialement